



Conservatoire de musique - année 2024/2025

Je joue déjà d'un instrument

Modalités d'inscriptions

Site internet : www.ville-evian.fr (Education/Conservatoire)

Pour qui ?

Musiciens ayant déjà des compétences instrumentales : élèves venant d'un autre établissement d'enseignement artistique, adultes amateurs déjà formés, autodidactes...

Quelles formules ?

- **Si vous souhaitez intégrer un cursus diplômant ou un parcours de formation non diplômant :** un rendez-vous vous sera proposé pour échanger sur la motivation et la formation antérieure du musicien. Selon les profils, une évaluation aura lieu afin de proposer les cours les plus adaptés. Pensez à consulter le guide des enseignements pour orienter vos souhaits de formation.
- **Vous souhaitez faire de la musique en amateur :**

Au sein du Conservatoire, nous vous proposons quatre formules distinctes :

- Formule A : pour intégrer un des orchestres ou ensembles constitués (orchestre à cordes, orchestre à vent, big band, camerata, ensembles instrumentaux...)
- Formule B : pour jouer dans un groupe de musique de chambre ou de musiques actuelles
- Formule C : bénéficier d'un tutorat instrumental de 8h annuelles avec participation à un ensemble.
- Formule M.A. : bénéficier d'un cours de Formation Musicale spécifique en complément de votre participation à un groupe de Musiques Actuelles

Instrumentistes à vent ou percussionnistes d'un niveau de milieu de 2nd cycle et plus, vous pouvez rejoindre l'Harmonie d'Evian. Contact de l'association : harmonie.evian@yahoo.com

Comment s'inscrire ?

Via le formulaire accessible par le code QR joint :
ou sur le site internet www.ville-evian.fr (Education/Conservatoire).

Au préalable, le responsable légal doit consulter le règlement intérieur et la grille de tarifs disponible sur le site de la ville. Les justificatifs sont à préparer aux formats PDF ou JPEG, ne doivent pas dépasser 0,5 Mo et sont à déposer lors de l'inscription en ligne :

- Copie recto-verso de la carte d'identité de l'élève majeur ou du responsable légal de l'enfant et payeur (obligatoire)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois pour les habitants d'Evian.

Puis, **impérativement avant le 15 octobre 2024**, sans quoi c'est le plein tarif qui sera appliqué

- Carte avantage 2024/2025, pour les foyers évianais bénéficiaires.

Les inscriptions pour l'année 2024-2025 sont ouvertes du 17 juin au 30 juin 2024. Les inscriptions plus tardives seront possibles du 21 août au 07 septembre 2024 sous réserve des places disponibles. La priorité aux évianais est accordée jusqu'au 30 juin.



[Accès direct à la fiche d'inscription à partir du 17 juin](#)